



REGLEMENT DE « LA DERIV'CHAINES 2013 » Dimanche 29 septembre, Velzic (Cantal)

ORGANISATION ET SECURITE

1. Bulletin d'inscription téléchargeable sur www.derivchaines.net/
2. Inscriptions obligatoires par retour du bulletin signé accompagné de son règlement par chèque bancaire avant le 10 septembre pour les parcours de 35, 45 et 60km
3. Inscriptions possibles sur place pour les parcours de 14 et 24 km
4. Les horaires de départs sont fixés :
 - pour les 14 et 24 km : entre 9h00 et 11h30
 - pour le 35 km : entre 7h30 et 8h30
 - pour le 45 km : entre 7h00 et 8h30
 - pour le 60 km : entre 7h00 et 8h00
5. Répartition des ravitaillements :
 - 14 et 24 km : 1 point de ravitaillement
 - 35 km : 2 points de ravitaillement
 - 45 km : 3 points de ravitaillement
 - 60 km : 4 points de ravitaillement
6. Les randonnées sont ouvertes à toute personne licenciée ou non.
7. Une autorisation parentale est obligatoire pour la participation des mineurs
8. Tout mineur doit être accompagné par une personne responsable et majeure.
9. Tout incapable majeur doit être accompagné par une personne responsable et majeure.
10. Le port d'un casque homologué pour la pratique du VTT est obligatoire.
11. Tout participant s'engage à respecter le Code de la route et les prescriptions réglementaires en vigueur.
12. Chacun adaptera sa vitesse pour ne pas surprendre les autres usagers de la nature et sera courtois envers les autres.
13. La navigation se fait à l'aide d'un road-book, sans balisage.
14. Les parcours de « La Dériv'Chaines » ne sont pas chronométrés, il s'agit d'une randonnée effectuée à allure libre, dans le respect des barrières horaires définies par l'organisation.
15. Tout participant qui ne respectera pas les barrières horaires pourra être dérouteré pour sa sécurité. Chacun doit s'obliger à se conformer aux directives de l'organisation.
16. Des dérivations sont mises en place pour un retour rapide par la route.
17. L'ouverture et la fermeture des parcours est assurée par des motos.
18. Les randonnées et les repas sont neutralisés à 17h00.
19. L'organisation et les participants s'engagent à respecter l'engagement éco-responsable annexé au présent règlement.
20. L'association Dériv'Chaines a souscrit auprès d'Axa une assurance « Responsabilité civile Organisateur » N°5778294804 couvrant les conséquences de sa responsabilité civile ainsi que celles des personnes prêtant bénévolement leurs concours à l'association dans le cadre de ses activités et notamment La Dériv'Chaines 2013
21. Tout problème détecté sur les circuits doit être signalé à l'organisation.
22. Durant la manifestation, en cas de défaillances physiques ou psychiques, l'organisation ne pourra en aucun cas être tenu responsable. A ce titre, dans des cas accidentels, l'organisation conseille vivement aux participants d'avoir souscrit préalablement à la randonnée une assurance individuelle accident.
23. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, ou détérioration de matériel ou bien propriété de chaque participant avant, pendant, après la randonnée. La souscription d'un contrat d'assurance pour ces frais est du ressort de chacun.
24. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les différentes formules de parcours en fonction des aléas climatiques ou de tout autre événement qu'elle juge préjudiciable au bon déroulement de La Dériv'Chaines 2013.
25. En cas de désistement, l'organisation se réserve le droit de ne pas rembourser les frais d'inscription.
26. En matière de droit d'images, tout participant autorise expressément les organisateurs de la Dériv'Chaines ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la Dériv'Chaines 2013, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans l'univers intersidéral et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
27. La participation à « La Dériv'Chaines 2013 » implique, par la signature du bulletin d'inscription, l'acceptation pleine et totale du présent règlement et de son [Annexe \(Engagement Eco-responsable\)](#).